

mistic vient d'être prolongé de deux mois. Le public, en effet, est persuadé que pendant ces deux mois, la Russie ne saurait envahir la Turquie, et par conséquent que, d'ici-là, celle-ci a le droit, sans courir aucun risque, de tenir en échec les puissances. Il n'en est rien. La vérité indubitable, c'est que si demain la Porte persiste à dire qu'il y a sept points des demandes des puissances sur lesquelles elle ne saurait accepter même la discussion, tout le corps diplomatique européen peut quitter immédiatement Constantinople.

La Porte tombera-t-elle dans ce piège, qu'on dirait lui être tendu par ses plus mortels ennemis ? On espère encore que non. On veut du moins espérer que ses plénipotentiaires à la conférence mettront un peu d'huile dans les rouages, celle-ci étant disposée de son côté, à atténuer encore l'étendue de ses demandes. Il ne paraît pas possible en effet que la Turquie affronte à ce point la responsabilité périlleuse d'un tête-à-tête, non-seulement avec la Russie, qui, quoi qu'on en dise, peut agir demain et vigoureusement. En réalité, les nouvelles d'hier soir étaient fort sombres; celles de ce matin le sont un peu moins. On espère donc encore, avec quelque fondement, je le crois.

Hier, il n'y a pas eu conseil des ministres. C'est seulement ce matin que le conseil s'est réuni, à neuf heures et demie, à l'Élysée.

On commence à se préoccuper de la rentrée des Chambres. Y aura-t-il un message présidentiel ? C'est probable. Beaucoup de bons esprits pensent que le chef de l'État doit constater, dans une communication au Parlement, la mise en exécution loyale et complète de l'acte constitutionnel du 25 février, et faire appel à la bonne volonté de tous les partis pour réaliser dans les esprits le calme, nécessaire à la durée des institutions actuelles. Enfin, si la situation extérieure s'aggrave, le chef de l'État ne pourrait guère se dispenser de dire un mot qui résumât exactement la conduite de son gouvernement pendant cette épreuve.

Comme je vous l'avais annoncé, M. Jules Simon a été fort conciliant en paroles avec MM. les députés du Rhône, au sujet de l'arrêté de M. Welche relatif aux enterrements civils, mais il n'en a pas abandonné un iota. Le fait est, que les susceptibilités de MM. les radicaux lyonnais ne s'expliquent guère et se justifient encore moins, sauf, pour cette hypothèse, qu'ils voudraient établir le culte des enterrements civils.

Les rares députés qui sont restés à Paris pendant les fêtes du jour de l'an, s'entretenaient des élections qui vont avoir lieu à l'ouverture de la session ordinaire, pour la nomination des députés et vice-présidents des deux Assemblées. On croit généralement que les bureaux seront maintenus tels quels, sauf le sénat, où il y a lieu de pourvoir au remplacement de M. Martel vice-président. Les deux candidats mis en avant pour cette situation, sont MM. le colonel Rampont et Bocher. On est d'avis que toutes les chances sont pour ce dernier, dont les conseils et l'influence ont été si remarquables pendant la dernière crise. Quant à M. Dufaure, il refuse de se prêter à toute candidature en opposition avec celle de M. le duc d'Audiffret-Ausquier, qui sera probablement, je le répète, maintenu au fauteuil.

(Autre correspondance.)

Paris, 3 janvier 1877.

En attendant les luttes parlementaires qui vont recommencer à Versailles, le 9 janvier, les préoccupations publiques sont dominées en ce moment, par ce qui se passe à Constantinople.

Les lettres que je reçois de cette capitale me disent que la grande majorité du public ne croit pas que la paix puisse sortir des délibérations de la conférence. La Turquie, dit-on, ne souscrira jamais à une occupation des pays slaves pas même par les Italiens, les Belges ou les Suisses. Elle se flatte de pouvoir résister à la Russie, même sans l'appui de l'Angleterre. C'est une généreuse illusion, sans doute, mais les Osmanlis, (écrit un diplomate turcophile) par leur détermination calme, froide, sans la moindre bravade ou ostentation, inspire l'admiration involontaire aux observateurs sans préjugés.

Il y a, ajoute ce même diplomate, une véritable grandeur dans cette race qui, en butte à tant d'injures glastoniennes et d'outrages moscovites, garde une noble sérénité.

La Turquie se prépare activement à la guerre, mais il est certain que le Sultan préférerait beaucoup la paix. La santé d'Abdul-Hamid est toujours très-précaire. S'il venait à mourir ou à être obligé d'abdiquer, tout porte à croire qu'il serait remplacé par son troisième frère, le prince Hemaïdeddin qui, de toute la famille d'Osmân, est aujourd'hui le seul membre qui ait un peu de vitalité et d'intelligence.

Au sujet du désintéressement que la Russie met en avant dans sa protection

des Slaves, on lit dans la *Correspondance de Londres* :

« LES LEÇONS DE L'HISTOIRE. » La Russie était, il y a 110 ans, le champion des mécontents polonais, comme elle l'est aujourd'hui des Slaves de Turquie.

« Les demandes qu'elle formulait alors n'avaient pour motif que l'amour de la paix, et attestaient le désintéressement le plus pur. »

« L'impératrice Catherine déclarait, aussi solennellement que l'empereur Alexandre vient de le faire, ne désirer que les garanties de la paix générale. »

« Elle espérait que sa noble entreprise serait bénie par la Providence, et que l'humanité pourrait enfin se reposer de ses longues douleurs. »

« Elle ajoutait que l'envie et la malignité pouvaient seules l'accuser de convoiter le territoire polonais. »

« Je n'élèverai jamais, disait-elle, aucun droit sur le territoire de Pologne; j'assurerais même l'intégrité de ce pays contre les attaques de toute autre puissance. »

« Elle ne soutenait les mécontents que dans l'intérêt de l'humanité, et son unique objet était, pour elle-même, de gagner le respect de l'Europe et de pouvoir s'attribuer le bonheur d'une nation voisine. »

« Tantôt qu'elle donnait tout haut ces assurances, les négociations pour le partage de la Pologne, allaient leur train secrètement. »

« Bientôt les troupes russes entrèrent en Pologne, le gouvernement russe déclarant que ce n'était que pour empêcher les troubles que pourraient occasionner les concessions faites aux mécontents. »

« Le cœur maternel de l'impératrice, ajoutait la déclaration officielle, serait profondément navré s'il était versé sans nécessité une goutte de sang. »

« Cependant une bonne partie de la Pologne était annexée à l'Empire russe. Les Polonais protestèrent. L'ambassadeur russe leur répondit :

« Assurément l'impératrice préfère à ses propres intérêts ceux de la Pologne; mais l'annexion est désormais un fait accompli, et qui ne saurait être effacé par des arguments métaphysiques. »

« On m'écrit du Palais de la Bourse :

« Le bruit circule de diverses exécutions financières en liquidation. »

« Mais la Bourse s'est montrée fort onéreuse pour le découvert de la coulisse qui s'est vu contraint à des rachats considérables, ce qui a contribué forcément aux hauts cours de la journée. »

« Les obligations égyptiennes restent fermes. On annonce du Caire que les souscriptions s'élèvent déjà à 1,900,000 livres sterling. Or, il n'en faut que 1,780,000 pour payer le coupon échéant le 15 janvier. »

« De tous côtés on s'entretenait des scellés apposés dans les bureaux de la banque franco-hollandaise. Les avis étaient partagés sur la mise en faillite de cette institution. On affirmait qu'il venait d'arriver de Bruxelles cinq assignations en déclaration de faillite. »

« On ajoutait même que cinq autres institutions financières de la création Philippart, étaient exposées au même sort. »

« De tels événements donnent malheureusement raison aux interpellations que nos intriguants ont essayé de soulever naguère à Versailles, contre les emprunts étrangers et les institutions de crédit d'Outre-Rhin, qui viennent s'enrichir, impunément et sans cesse de notre plus pure épargne nationale. »

DE SAINT-CHERON.

**Les inventions du prince Jérôme**

On se souvient d'une assertion du prince Napoléon, exploitée ensuite par les journaux radicaux contre les catholiques. Voici le démenti qu'un organe officieux italien inflige au prince et à ces journaux.

« On lit dans le *Diritto* :

« Tout le monde sait comment, à l'occasion du discours prononcé à Paris par le prince Napoléon le 24 novembre, des journaux français, notamment le *Temps* et la *République française* se prévalaient de prétendues alliances diplomatiques concernant un projet d'alliance entre l'Italie, la France et l'Autriche qu'on aurait stipulé la veille de la guerre de 1870. »

« Nous ne nous serions pas occupés de cet incident qui n'a par lui-même aucune valeur positive si un des articles de ce prétendu traité n'outrosait quelque inquiétude dans un pays ami. »

« En fait, les journaux français auxquels nous faisons allusion, après avoir analysé avec une promptitude qui fait honneur à leur imagination, les quelques articles de ce soi-disant pacte d'alliance, ajoutaient qu'une des compensations offertes à l'Italie était la rectification de ses frontières du côté de la Suisse, c'est-à-dire l'annexion du canton du Tessin. »

« Tout ceci est purement et simplement un effort d'imagination, et nous sommes autorisés à déclarer que, dans le récit des journaux français, il n'y a pas ombre de vérité. »

« Les relations de sincère et loyale amitié entre l'Italie et la Suisse ont été

toujours et sont maintenant plus que jamais aussi étroites et cordiales qu'on peut le désirer. »

« La Suisse sait qu'elle a dans l'Italie nouvelle une amie sûre et désintéressée, et l'Italie, de son côté, comprend de quelle importance pour ses intérêts politiques et militaires est le bon voisinage d'un pays libre et soucieux de ses devoirs internationaux, comme l'est la Confédération suisse. »

« Les deux nations ont donc le droit de se féliciter de la direction de Lille. Le garde-barrière en revenant à lui, eut l'heureuse présence d'esprit de mettre en vue le disque d'arrêt et enleva immédiatement, avec l'aide de deux autres personnes attirées par l'étrangeté de la scène qui se passait, les traverses de bois, cinq minutes avant le passage du train. »

« Il est à désirer que la police mette, au plus tôt, la main sur le coupable, dont l'infamie conception, en dépit des malheurs trop fréquents déjà, que l'on nous signale journellement, aurait pu jeter dans le deuil bien des familles. »

**Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE**

« Une deuxième démission vient de se produire au Conseil municipal de Roubaix. M. Augustin Morel, se retire. »

« On sait que le Conseil municipal s'est refusé dans sa dernière séance, à payer le quai de Dunkerque qui longe l'établissement de M. Morel. Au dire d'un correspondant du *Progrès du Nord*, qui paraît fort bien connaître les pensées intimes de M. Morel, ce serait ce vote qui aurait déterminé la résolution de l'honorable industriel; voici ce qu'il nous révèle :

« Qui donc pourrait croire que le nouveau canal de Roubaix a été creusé, à si grands frais, pour le seul avantage de M. Morel ? — Evidemment personne. — Eh bien ! tout incroyable que cela puisse paraître, la majorité de notre Conseil municipal l'a pensé ou, plutôt, s'est prononcée, dans sa séance du 30 décembre, absolument comme si elle le pensait ! »

« Depuis plusieurs mois, et chaque fois qu'il en avait eu l'occasion, M. Morel avait démontré au Conseil la nécessité de faire payer, sur une largeur de dix mètres seulement, et d'éclairer au gaz la partie du quai de Dunkerque affectée au nouveau port. »

« Quand vint, enfin, le moment de voter sur la motion de M. Morel, la majorité du Conseil s'est déclarée pour son rejet et M. Morel, par un sentiment de dignité facile à comprendre, a cru devoir donner sa démission. »

« La morale de ce fait — dont on ne tardera pas à apprécier les conséquences, — c'est que M. Morel a un établissement qui longe le quai de Dunkerque et que l'on a osé lui objecter qu'il ne pensait qu'aux intérêts de cet établissement ! »

« Le correspondant du *Progrès* dit que tout le passé de M. Morel repose une semblable imputation. Nous sommes de cet avis; jamais, notre concitoyen n'a donné à personne le droit de mettre en suspicion son intégrité. Nous le constatons d'autant plus volontiers, que M. Morel n'est pas de nos amis. »

A. R.

« Un de nos confrères, le *Propagateur*, rapporte la singulière histoire que voici :

« Une petite fille de onze ans, qui demeure avec ses grands-parents dans une des maisons situées en dehors de la porte de Douai, Lille, fait beaucoup parler d'elle en ce moment. Elle a pris un tel ascendant sur eux, qu'ils exécutent toutes ses volontés. Il est vrai qu'elle leur fait croire qu'ils doivent hériter prochainement des sommes considérables. Pour cela, il faut qu'ils lui abandonnent des sommes d'argent assez roses. Ils devront aussi lui abandonner plusieurs de leurs propriétés pour les transformer en écoles. Ainsi dernièrement, elle s'est avisée de faire peindre sur une des maisons des deux vieux l'inscription suivante : *Asile communal*. »

« Elle joue aussi le rôle de ventriloque. Elle tient aussi des dialogues auxquels ils se laissent prendre. Tantôt c'est avec un magistrat municipal qui demande les propriétés pour les consacrer à des établissements de bienfaisance. Ce n'est qu'à ces conditions que l'héritage arrivera. »

« Elle s'en prend aussi à la bourse des vieux, qui lui ont déjà donné sept ou huit cents francs. »

« Elle achète du gibier, de la volaille, etc., qu'elle leur donne, en ajoutant que ce sont des cadeaux de personnes haut placées. »

« Les pauvres vieux, dont l'esprit est affaibli, ne sachant plus que devenir, ont fini, sur les conseils des voisins, par s'adresser à la police, qui cherche en ce moment à éclaircir cette affaire. »

« Comme cette fille, malgré son jeune âge, est très-précoce sous tous les rapports, on est porté à croire qu'elle ne fait que jouer un rôle qu'elle apprend ailleurs. On ne tardera pas à le savoir. »

« Nous avons raconté la lutte de famille qui s'était exécutée dans la soirée du jour de l'an, cour Deschamps. »

« La police avait, en s'introduisant dans la place, découvert un blessé, nommé Gustave L..., ayant le poignet droit tout ensanglanté. Enquête faite, il paraît que cette blessure provenait, non pas de violences exercées par les combattants sur cette seule victime, mais bien d'un accès de rage de Gustave lui-même, qui s'en était pris aux vitres des fenêtres, dont il avait fait un carnage extraordinaire. »

« Procès-verbal a été dressé contre cette famille de belliqueux personnages. »

« Une tentative de déraillement qui a échoué, mais dont les conséquences eussent été terribles, a eu lieu le premier de ce mois. »

« Ce jour-là, vers 5 h. 45 m. du soir, un individu resté inconnu jusqu'ici, a placé sur les rails du chemin de fer du Nord, à la hauteur de Ronchin, trois traverses de bois, dans l'intention évidente de faire dérailler le train express partant de Lille à 6 h. 5 m. »

Le garde-barrière du Petit-Ronchin, apercevant de son poste un point noir sur la voie, se dirigea de ce côté et se trouva bientôt face à face avec un individu qui, d'un coup de poing violent, le renversa et prit la fuite dans la direction de Lille. Le garde-barrière en revenant à lui, eut l'heureuse présence d'esprit de mettre en vue le disque d'arrêt et enleva immédiatement, avec l'aide de deux autres personnes attirées par l'étrangeté de la scène qui se passait, les traverses de bois, cinq minutes avant le passage du train. »

« Il est à désirer que la police mette, au plus tôt, la main sur le coupable, dont l'infamie conception, en dépit des malheurs trop fréquents déjà, que l'on nous signale journellement, aurait pu jeter dans le deuil bien des familles. »

« Toujours des accidents de chemin de fer. Mardi, sur la ligne de Lille à Valenciennes, un train de voyageurs a déraillé à proximité de la gare de Lesquin, mais au moment où la marche du convoi était déjà ralentie. Tout se borne, pour cette fois, à quelques dommages et à un retard considérable. »

« Le *Journal du Havre* annonce que le Gouvernement vient de répartir une commande de canons entre la compagnie de Fives-Lille, les Forges et chantiers de la Méditerranée (usine du Havre) et la compagnie des constructions navales du Havre. »

« Les aciéries de la marine et des chemins de fer sont chargées de la fabrication des tubes en acier et des brettes du lot échu à la compagnie de Fives-Lille. Les aciéries de Saint-Etienne doivent fournir les mêmes pièces aux deux autres Sociétés. Des fournitures se montent ensemble à environ 800,000 francs. »

« On nous signale la mort subite d'un garçon brasseur, demeurant rue des Parvains, et nommé J. Dujardin. »

« Cette mort a eu lieu le 1er janvier au matin. Revenant de faire ses souhaits de bonne année à son patron, Dujardin, en passant sur le trottoir au commencement de la rue de Lannoy, s'est affaissé expirant sous un flux de sang qui venait de lui monter de la poitrine au nez. »

« Dujardin était atteint d'une phthisie pulmonaire. M. le docteur Denis accouru, fit, après constatation du décès, transporter le mort à son domicile. »

« Un de nos confrères, le *Propagateur*, rapporte la singulière histoire que voici :

« Une petite fille de onze ans, qui demeure avec ses grands-parents dans une des maisons situées en dehors de la porte de Douai, Lille, fait beaucoup parler d'elle en ce moment. Elle a pris un tel ascendant sur eux, qu'ils exécutent toutes ses volontés. Il est vrai qu'elle leur fait croire qu'ils doivent hériter prochainement des sommes considérables. Pour cela, il faut qu'ils lui abandonnent des sommes d'argent assez roses. Ils devront aussi lui abandonner plusieurs de leurs propriétés pour les transformer en écoles. Ainsi dernièrement, elle s'est avisée de faire peindre sur une des maisons des deux vieux l'inscription suivante : *Asile communal*. »

« Elle joue aussi le rôle de ventriloque. Elle tient aussi des dialogues auxquels ils se laissent prendre. Tantôt c'est avec un magistrat municipal qui demande les propriétés pour les consacrer à des établissements de bienfaisance. Ce n'est qu'à ces conditions que l'héritage arrivera. »

« Elle s'en prend aussi à la bourse des vieux, qui lui ont déjà donné sept ou huit cents francs. »

« Elle achète du gibier, de la volaille, etc., qu'elle leur donne, en ajoutant que ce sont des cadeaux de personnes haut placées. »

« Les pauvres vieux, dont l'esprit est affaibli, ne sachant plus que devenir, ont fini, sur les conseils des voisins, par s'adresser à la police, qui cherche en ce moment à éclaircir cette affaire. »

« Comme cette fille, malgré son jeune âge, est très-précoce sous tous les rapports, on est porté à croire qu'elle ne fait que jouer un rôle qu'elle apprend ailleurs. On ne tardera pas à le savoir. »

« Nous avons raconté la lutte de famille qui s'était exécutée dans la soirée du jour de l'an, cour Deschamps. »

« La police avait, en s'introduisant dans la place, découvert un blessé, nommé Gustave L..., ayant le poignet droit tout ensanglanté. Enquête faite, il paraît que cette blessure provenait, non pas de violences exercées par les combattants sur cette seule victime, mais bien d'un accès de rage de Gustave lui-même, qui s'en était pris aux vitres des fenêtres, dont il avait fait un carnage extraordinaire. »

« Procès-verbal a été dressé contre cette famille de belliqueux personnages. »

« Une tentative de déraillement qui a échoué, mais dont les conséquences eussent été terribles, a eu lieu le premier de ce mois. »

« Ce jour-là, vers 5 h. 45 m. du soir, un individu resté inconnu jusqu'ici, a placé sur les rails du chemin de fer du Nord, à la hauteur de Ronchin, trois traverses de bois, dans l'intention évidente de faire dérailler le train express partant de Lille à 6 h. 5 m. »

La jeune baculeuse, victime de l'accident dont nous avons parlé hier, est plus sérieusement en danger que nous ne l'avions cru. Elle est soignée, à l'hôpital, par M. le docteur Carrette. »

« Dans une maison de la rue du Chemin de Fer, un commencement d'incendie s'est déclaré, ce matin, vers 8 heures. »

« C'était un feu dans une cheminée qui n'a eu pour résultats que de la débrasser de la suite qui l'encombrait, et de faire quelque peur aux locataires du lieu. »

« Un jeune homme de Maroq-en-Barœul, le nommé Duhem, soldat de la deuxième partie du contingent au 43<sup>e</sup> est disparu depuis le premier janvier et malgré des recherches actives, aucune nouvelle n'est parvenue ni à sa famille, ni au chef de corps. Les personnes qui pourraient donner quelques renseignements sont priées de les transmettre aux parents, qui habitent Maroq-en-Barœul. »

« Nous lisons dans la *Gazette de Cambrai* : Un incendiaire fortement garrotté a été amené à Cambrai lundi. C'est un ouvrier en ferme, qui, dans la nuit précédente, avait mis le feu chez les sœurs Dubois, cultivatrices à Saint-Vaast, d'où il avait été expulsé peu de temps auparavant. »

« Cet individu, très-mauvais sujet et excité d'ailleurs par de copieuses libations d'eau-de-vie et de bière, s'était rencontré dimanche soir dans un cabaret de Saint-Vaast, avec quelques domestiques actuellement au service des demoiselles que nous venons de nommer, François Lépine, dit *Bamboche*, — c'est le nom et le surnom du vaurien, — ne tarda pas à débâter sur le compte de ses anciennes patronnes, ajoutant même que ceux qui consentaient à les servir ne valaient pas mieux qu'elles. »

« La discussion dégénéra bientôt en injures et en batailles. Bamboche qui faisait plus de tapage à lui seul que tous les autres ensemble, fut enfin chassé non seulement de l'enceinte du cabaret. »

« Il n'était plus question de *Bamboche*, et les deux domestiques, sans songer davantage à cet ivrogne de profession, rentraient vers dix heures du soir à la ferme lorsqu'ils furent tout surpris de revoir, dans la cour, Lépine qui cherchait à s'en échapper furtivement. »

« « Nous te reconnaissons, dirent les deux domestiques. Qu'es-tu venu faire ici ? » Lépine, pour toute réponse, prit la fuite et disparut. »

« Au même moment des passants jetèrent le cri d'alarme : au feu ! »

« Un incendie s'était, en effet, déclaré dans la grange pleine de récoltes des dames Dubois, et déjà les flammes s'échappaient par la toiture. »

« Tout le village fut bientôt sur pied, on fit la part du feu et l'on s'attacha à préserver de toute atteinte le corps de bois, les étables et quelques petits bâtiments avoisinants. Pendant que les uns combattaient l'incendie, d'autres recherchaient l'incendiaire par tout le village. Une patrouille ayant à sa tête le brigadier Danet, gendarme de la résidence de Solesmes, pénétra dans la grange d'un cultivateur nommé Glass, et le brigadier qui avait grimé au haut d'un tas de gerbes, eut le bonheur de mettre le talon de sa botte sur la figure de celui qu'il cherchait. Au cri de « Aie ! » le brigadier se coucha sur le malheureux nommé Glass, et lui mit ensuite les menottes. C'était en effet Lépine qui essaya, mais inutilement, de se disculper. On le retint et on le garda à vue dans Saint-Vaast, jusqu'à ce qu'une enquête régulière ait été faite. »

« A onze heures du matin, le premier de l'an, le parquet de Cambrai se rendait au lieu de l'incendie et ordonnait d'écrouer Lépine à la maison d'arrêt de notre ville, ce qui fut fait dans la soirée du même jour. »

« La perte éprouvée par Mmes Dubois, tant en récoltes qu'en bâtiment, s'élève à 8,000 francs. Il n'y avait pas d'assurance. »

« Mardi, un triple assassinat a été commis à Bertincourt. L'auteur est arrêté. Le parquet s'est transporté hier matin sur le théâtre du crime. »

**Stat-Civil de Roubaix.** — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 30 décembre. — Joseph Cornil, rue de la Campagne 52. — Adolphe Pluquet, au Pile. — Marie Vanwaerebcke, au Pile grande cité. — Marie Vandenberghe, rue des Longues-Haies cour Lambert 7. — Marie Vanwaerebcke, rue des Longues-Haies 133. — Henri Legroun, rue de l'Hommelet 5. — Rosa Claeswaert, rue Bernard 55. — Hubert Delporte, rue de Rome. — Edouard Scherrie, au Jean-Ghislain. — Marie Masquedier, rue de l'Épaulé 6. — Léon Lecomte, rue de Lille. — Louis Beauvois, rue de Lille 114. »

« Du 1er janvier. — Clément Wettiez, rue de Lannoy 24. — Rosalie Geiraert, rue des Longues-Haies cour St-Joseph 27. — Zélie Fromaux, rue de la Tuilerie. — Clément Sandoz, rue de la Perche cité Briet 8. — Simon Pontier, rue de Lannoy 3. — Auguste Depraetere, rue de la Barbe d'or 17. — Coralie Verhaestraete, rue de Blanchemalle cour Joye 4. — Henri Pincreux, rue de Tourcoing 24. — Charles Campagne, rue d'Alma 60. »

« Du 2. — Charles Foubert, rue du Parc cour Fierre. — Philomène Vanbulle, rue St-Honoré 12. — Mathilde Decrème, rue de Moutoux 104. — Adolphe Goyal, rue des Champs 30. — Xavier Lecat, rue du Grand-Chemin 91. — Georges Vincent, rue Neuve 66. — Achille Dhaluin, rue de Moutoux cour d'Italie 8. — Achille Motte, sentier du Ballon 24. — Céline Amelynek, rue St-Joseph 66. — Flora Desmette, rue St-Etienne 34. — Charles Brocvielle, rue du Pile 102. »

« DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 30 décembre. Jean et Baudemont, 11 mois rue des Angles cour Derogaucourt. — Jean-Baptiste Roussel, 39 ans tisserand rue de la Croix cour Bayart 2. — Gustave Desbarbieux, 25 ans tisserand rue d'Alma cité St-Léon. — Antoine Vamberonne, 6 mois rue des Longues-Haies cour Pauchant 3. — Florimond Wynaerts, 1 an rue Watt cité Six 36. — Pierre Schottent, 59 ans tisserand Hôtel-Dieu. »

« Du 1er janvier. — Edouard Devogel, 1 mois rue Watt. — Daquene, 19 ans sans vie rue de Lannoy 349. — Elisa Vandenberghe, 23 ans modiste rue du Moulin 138. »

« Du 2 janvier. — Honorine Vandenberghe, 10 ans rue d'Alma, fort Frasex, 7. — Ida Rommens, 2 mois rue du Fresnoy. — Maria Menager, 9 mois rue de la Guinguette. — Sophie Benoit, 75 ans journalière, rue de l'Hospice à l'Hospice. — Maria Verpoort 2 mois rue des Longues-Haies cour Roussel 2. — Louis Dujardin, 39 ans marchand de légumes rue de Lannoy. — Sapl, présent sans vie rue du Moulin cour Desmet 17. — Jean Morel, 37 ans teneur grand-rue cour St-Roch 19. — Anne Williams, 53 ans ménagère rue des Longues-Haies cour Gran 14. — Eugène Lemercier, 47 ans artiste dramatique rue de l'Épaulé 6. — Georges Delanoy, 6 mois rue de la Guinguette 31. — Alphonse Vamporal, 9 mois à la Potennerie 80. — Henri Dumortier, 30 ans ménagère Hôtel-Dieu. »

Pierre Vanhaesbroeck, 67 ans tisserand rue Luxembourg 19. — Adolphe Leconte, 29 ans fleur rue de la Chapelle-Garrette cour Lagache 2. »

**LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT.** — *Impresserie Alfred Rebois.* — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien) et dans la *Vraie France*, de Lille. »

**AVIS IMPORTANT**

« Les ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES des cantons de Roubaix et de Lannoy, publiées dans le *Journal de Roubaix*, peuvent être reproduites gratuitement — à la demande des intéressés — dans deux autres journaux politiques et quotidiens de l'arrondissement : La *Gazette de Tourcoing* et la *Vraie France*, de Lille. »

« Les annonces de ventes, les annonces commerciales, les demandes et offres d'emplois, etc., etc., publiées dans le *Journal de Roubaix*, peuvent être reproduites à prix réduits dans La *Gazette de Tourcoing* ou dans la *Vraie France*, de Lille. »

« Le cabinet de M<sup>r</sup> **RODET**, avocat agréé près le tribunal de commerce de Tourcoing, est situé rue de Lille, 46. »

**Belgique**

« Dans une réunion privée des créanciers des Bassins-Houilliers qui a eu lieu dimanche à Bruxelles, M. Philippart a exposé, ainsi le raconte la *Côte libre*, la triste situation de la compagnie. Il a conduit à la liquidation à l'initiative de la société. La déclaration de faillite serait excessivement désastreuse. Aucune négociation ne serait possible dans l'intérêt de la masse. »

« Tous les créanciers à l'exception de M. Briauf-Briavoine ont adopté le principe de la liquidation amiable. »

« Le conseil d'administration de la compagnie convoque d'autre part les actionnaires en assemblée générale extraordinaire pour le 24 janvier prochain afin de décider de la dissolution et mise en liquidation de la société. »

**Faits Divers**

« Le recensement de la population est terminé dans les vingt arrondissements de Paris. On n'a pas encore mis en ordre les renseignements recueillis sur tous les points, mais on en sait assez, ce qu'on assure, pour pouvoir annoncer une augmentation de près de 60,000, dans le chiffre des habitants de la capitale. »

**AFFAIRE BILLOIR.** — L'attitude de Billoir à Mazas est toujours celle d'un homme parfaitement décidé à ne pas être pris pour un assassin. Quelques habiles que soient les *moutons* chargés de le « confesser », l'inculpé résiste à toutes les astucieuses questions qui lui sont faites, et quand, par une manœuvre habile, on met la conversation sur les femmes, l'amant de la veuve Le Manach observe le mutisme absolu, ou répond par monosyllabes absolument insignifiantes. »

« Il est évident que, si d'une part les divers déconvenues faites chez lui sont de nature à l'incriminer, ses dénégations opiniâtres ne manqueraient pas de jeter la plus grande perplexité dans la conscience des juges et des jurés. »

« Il boit et mange avec l'appétit d'un homme absolument exempt de remords. »

« Cet appétit, Billoir ne s'en doute pas, — piadé en sa faveur mieux que ne l'eût fait Cléon. »

**LA CONCIERGE DE BILLOIR.** — Une victime, en ce moment, c'est la concierge de Billoir, 51, rue des Trois-Frères !

« Il ne se passe pas de jour, en effet, que quelque mauvais plaisant ne vienne entrebâiller la porte de sa loge et ne lui demande d'une voix insinuante : »

« Monsieur Billoir, s'il vous plaît ? Les premiers jours, la brave femme se fâchait tout rouge. Maintenant, elle a trouvé autre chose et se contente de répondre d'une voix lugubre : »

« Y vient de sortir ! Les mauvais plaisants s'en vont, pendant que la concierge se remet à son ouvrage avec dignité. »

« A propos de Billoir : Il nous a paru curieux, dit *l'Événement*, de savoir comment Billoir a passé la journée du jour de l'an à Mazas. — Pas trop tristement, à ce qu'il paraît. »